

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 4 avril 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Denis, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Chabani, Mme Capanema, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Youssouf  
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Laroche, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Pierre, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2024-IV-12 du 4 avril 2024

### PARIS 2024 EN SEINE-SAINT-DENIS – ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ SUR L'ACTION DU DÉPARTEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,



- PREND ACTE de la présentation du rapport « Paris 2024 en Seine-Saint-Denis – Éléments d'actualité sur l'action du Département ».

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*